

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2020 à 19H30**  
**COMPTE RENDU 2020-07**

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, HANNEMANN Cécile, JUNG Pascal, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, SCHWALBACH Christian, SPECHT Christiane, STAB Chris, ZIEHL Anita

Conseillers absents : BADEN-KIFFER Céline, SCHEIDLER Jutta,

\*\*\*\*\*

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du : 03 juin 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : ZIEHL Anita

\*\*\*\*\*

2020-07-01      BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le budget présenté par le Maire comme suit :  
Il est équilibré en fonctionnement à 470.941,01 € et en investissement à 359.369,64 €.

2020-07-02      TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose une augmentation de 1% des taux d'imposition directe locale, donne les explications puis met au vote.

Par 9 voix pour, les taux sont augmentés de 1% et s'établissent comme suit :

- Taxe foncier bâti : de 12,72 %, passe à 12.85 %
- Taxe foncier non bâti : 44,50 % passe à 44.95 %

2020-07-03      APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Demande le report de l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2022 des coupes suivantes :

**Parcelles 12r** : prélèvement significatif de bois déperissants en 2019 et risque de récolte de produits accidentels en 2020

2020-07-04      ADOPTION DE L'ETAT DE PREVISION DES COUPES DE L'EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'état de prévision des coupes de l'exercice 2021, décide de la destination des coupes comme suit :

**Coupe parcelle 10r (coupe définitive), 10a (ouverture de cloisonnements d'exploitation) et produits accidentels :**

- VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE DE PRODUITS SUR PIED ET DE HOUPPIER :
  - Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.
  - Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux disante.
  - Autorise le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.
  - Les grumes seront vendues par l'ONF par tout mode de vente en vigueur en fonction des différentes essences, qualités et volumes (vente, contrat d'approvisionnement (prélèvement de 1% pour frais de gestion) ou à l'amiable à l'unité de produits.)
  - Fixe la mise à prix des menus produits à 15 €/st. Les lots seront cédés à l'amiable après mise en concurrence. (lots d'une contenance de 20 stères environ)
  - Confie à l'ONF le lotissement et le suivi des lots de menus produits selon le tarif de la prestation conventionnelle.

2020-07-05 VENTE DE TERRAIN

M. le Maire laisse ce point au 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint procède à la lecture du courrier de M. LYTWIN Tristan et de Mme SCHWALBACH Mylène qui souhaitent acquérir le terrain section 02 parcelle 25 pour 93 m<sup>2</sup> à côté de leur maison au 35 rue de la Tuilerie afin d'accéder directement à leurs terrains.

Il propose de vendre le terrain pour la somme de 108 euros.

Afin de faciliter la transaction, un acte administratif sera réalisé par la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

2020-07-06 DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'attribuer une subvention communale de 50 €, 1 fois l'an dans le cadre d'une sortie scolaire pour chaque enfant de la commune.

2020-07-07 REGLEMENT COLUMBARIUM

Le Maire de la commune de Walschbronn,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, les articles R2213-38 et suivants et les articles R2223-1 et suivants,
- Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17, 225-18 et R610-5,
- Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants

Considérant qu'il est indispensable de définir un règlement de gestion des cases, cavurnes, du puits de cendre et du jardin du souvenir, afin de préserver la tranquillité, la salubrité, le maintien du bon ordre et la décence dans l'enceinte du cimetière communal,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver le règlement du Jardin du Souvenir – Columbarium et Puits de cendre tel qu'annoncé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent la proposition du règlement du Jardin du souvenir – Columbarium et Puits de cendre à l'unanimité,
- votent à l'unanimité le prix des cases columbarium à 500 €
- votent à l'unanimité le prix des cavurnes à 800 €
- votent à 08 voix pour et 1 contre le prix de la dispersion des cendres à 50 €

2020-07-08 EMBAUCHE DE SAISONNIERS

La commune souhaite embaucher des saisonniers dans le cadre de la période estivale pour des travaux divers (entretien d'espaces verts, peintures,...)

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire a procédé à ces recrutements temporaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Tous les membres présents ont signé la fiche de présence.

A Walschbronn le 30/06/2020

